



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CADRE DE VIE:

Labellisation Ville d'Accueil des Véhicules d'Époque

Délibération n°2024/14

11 MARS 2024

Date de la convocation : 5 mars 2024

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 14 mars 2024 et de son affichage électronique L'An deux mil vingt-quatre, le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas, M. GALISSON Hubert qui a donné pouvoir à M. VANDEVILLE Gérard, Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à M. TIERCE François.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de conseillers votants : 29 **CADRE DE VIE**: Labellisation Ville d'Accueil des Véhicules d'Époque.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) propose un label « Ville d'Accueil des Véhicules d'Époque ».

Ce label est attribué aux communes qui favorisent l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville, soutenant ainsi le développement touristique et la découverte du patrimoine local.

Pour se voir décerner le label « Ville d'Accueil des Véhicules d'Époque », la Ville de Pavilly s'engage à prendre les initiatives suivantes :

- Identifier un parking en cœur de ville permettant le stationnement et l'exposition de véhicules de collection dans un lieu valorisant et sécurisé, voisin des commerces de proximité et des centres d'intérêt ;

Communiquer un numéro d'appel sur le site de la Ville pour renseigner les collectionneurs ;

- Attribuer une autorisation de regroupement aux clubs qui le demandent, selon un créneau horaire ou une cadence et des modalités à définir ;

- Faciliter l'accueil des randonnées touristiques en véhicules d'époque, comme lieu de passage ou comme ville-étape ;

- Éditer un document d'information touristique consultable sur le site Internet de la Ville, comprenant :

 Le plan de la Ville avec l'indication du lieu de parking, les adresses culturelles et de restauration;

o La liste des professionnels locaux de l'automobile ;

o Le numéro de téléphone d'astreinte de la Police Municipale en cas de problème.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer en ligne la candidature de Pavilly ;

D'acter les initiatives que la Ville de Pavilly devra prendre ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

> Le Maire, François TIERCE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.